

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Carolane Lamontagne](#)

<https://www.cadre21.org/membres/43ad015c2d6117e3710a34df>

Date d'obtention : 2020-10-28 14:51:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la méthode d'intervention sexto que c'est un procédé efficace qui permet d'uniformiser les interventions en nous offrant de bons outils afin de faire une quête d'information adéquate sans nuire. En tant qu'intervenants, nous sommes les premiers à faire un portrait de la situation. De plus, cette méthode d'intervention est rapide, ce qui permet de limiter la propagation des dégâts ainsi que d'augmenter le sentiment d'assurance de l'intervenant ainsi que d'offrir du support au jeune et son parent.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de gagner de l'assurance ainsi que de pouvoir agir de manière rapide et efficace en vue d'une situation de sextage grâce aux outils d'interventions. De plus, je serai en mesure de prendre en charge rapidement la victime et les gens concernés à l'aide de la trousse, ce qui permettra de limiter la propagation des images. Le tout sera conclu en peu de temps.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention de ne pas chercher à voir le contenu des photos (sextos) puisque, ce serait considéré comme un acte criminel.